

RÉPRESSIONS :

HALTE À LA CRIMINALISATION DU MOUVEMENT SOCIAL !

Les semi-victoires contre la loi sécurité globale et contre le schéma de maintien de l'ordre du printemps dernier grâce aux mobilisations notamment du collectif #StopLoiSécuritéGlobale ne sont malheureusement qu'une petite digue face à la volonté de ce gouvernement d'avoir les moyens de toujours plus museler et réprimer le mouvement social.

Et en effet, le pouvoir s'adapte et revient toujours à la charge. L'article 24 de la loi sécurité globale est revenu par la petite porte dans la loi "renforçant les principes républicains" (plus connue sous le nom de loi séparatisme), et le nouveau projet de loi relatif à la sécurité intérieure (dite loi Drone 2) autorisant largement l'usage des drones (mais aussi hélicoptères et autres) notamment en manifestation a déjà été adopté par l'assemblée nationale en première lecture et actuellement débattue au Sénat.

Les moyens de contrôle et de répression s'intensifient... preuve en est également d'un Solidaires départemental qui a reçu l'annonce d'une possible subvention annuelle assortie de l'obligation de signature d'une Charte de la Laïcité ! Du contrôle des associations déjà totalement scandaleux au contrôle des syndicats, il n'y a qu'un pas !

Plusieurs affaires récemment passées au tribunal vis à vis de militant-es de Solidaires sont également édifiantes :

- La co-secrétaire du Solidaires de Savoie a été condamnée pour outrage à 900 euros d'amende devant le tribunal de Chambéry le 14 octobre dernier, pour avoir utilisé une pancarte « all cops are blue » et une photo d'un commandant local de police. Allons-nous devoir réfléchir bientôt aux slogans employés avant de partir en manifestation ? La camarade avait subi une garde à vue pour ces faits !
- Des militant-es de Solidaires Étudiant-es et de la FSU avaient été arrêté-es à la fin d'une manifestation pacifique sur les services publics à Nice parce qu'ils et elles avaient dénoncé la présence de policiers d'un syndicat de police dans leur cortège. Les « amis » en service de ces derniers les avaient ensuite arrêtés violemment. Ils et elles ont fait appel le 11 octobre dernier de la décision de première instance où des peines de prison avec sursis sévères ont été prononcées. Là aussi, on voit quelle "gestion objective" des manifestations est faite par la police.

- A Millau des camarades sont convoqué-es au tribunal pour s'être rassemblé-es lors du 1er confinement, dans le respect des gestes barrières, pour dénoncer le manque de moyens. Alors que le jour même il n'y a eu aucune interpellation des forces de l'ordre présentes sur place, c'est par la vidéosurveillance qu'ils ont reçu leur amendes! Après plusieurs report un des 1er "amendé" est convoqué au tribunal de Millau fin novembre
- Et visiblement s'exprimer sur les agissements de la police vaut désormais une plainte directe du ministre de l'intérieur !

Par ailleurs, lors du sommet Afrique France, des Sans-papiers ont été arrêtées à leur arrivée à Montpellier pour participer à un contre-sommet, 7 d'entre eux ont reçu des obligations de quitter le territoire assorties d'une Interdiction de Retour sur le Territoire Français . Nous exigeons la levée des OQTF et des IRTF !

Pour l'Union syndicale Solidaires, la liberté d'expression et de manifester n'a sans doute jamais été autant menacée.

Nous appelons au soutien de l'ensemble des camarades réprimé-es, et nous continuerons à dénoncer cette criminalisation du mouvement social.

Nous condamnons également les violences policières dans les quartiers et ailleurs, jusque dans les hôpitaux comme en Martinique, et toutes les atteintes aux libertés publiques qui fleurissent dans les lois de ce gouvernement autoritaire.

Union syndicale Solidaires 01 59 38 30 20 www.solidaires.org

contact@solidaires.org